

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 14 FEVRIER 2012

Présents : VEYSSIERE Michel, GALIN Marcel, PAPAIX Martine, GRANIER Lucien, BONNET Marie-Anne, AMIEL Marie-Cécile, PAPAIX Yvan.
Absents excusés : SOUQUET Pierre, ROGALLE Bernadette qui donne procuration à PAPAIX Martine, MAURETTE Jean-François.
Secrétaire de séance : PAPAIX Martine.

1. CR séance précédente

Adopté.

2. DETR 2012, demande de subvention réfection de l'église.

Monsieur le Maire,

Informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de poursuivre le plan de réfection de l'église pour des mesures de sécurité et pour stopper les détériorations liées à l'humidité.

Rappelle qu'en 2011, la peinture du toit de la nef a été réalisée et que le clocher de l'église doit être traité rapidement car il présente des détériorations notamment au niveau des appuis des ouvertures. La poursuite d'une autre tranche de protection des murs est prévue par le traitement des remontées humidité capillaires, le rejointoiement d'une partie de l'appareillage des murs et la réfection partielle des crépis.

Indique que les travaux sont prévus en 2012 selon les intempéries et les disponibilités des entreprises.

Propose le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles	€ HT	€ TTC	Ressources	€uros	% HT
Poursuite de la réfection de l'Eglise notamment par le traitement d'une partie de ses murs et la réfection partielle du clocher	51800.00	54649.00	Etat DETR	15540.00	30%
			Région FRI	7770.00	15%
			Autofinancement	28490.00	55%
			Tva récupérable	2849.00	
Totaux	51800.00	54649.00		54649.00	

Ouï cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, **Adopte** cette proposition.

VOTANTS : 8 (avec 1 procuration)	POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------------------------------	----------	------------	----------------

3. Questions diverses.

Néant.

VEYSSIERE Michel	SOUQUET Pierre Absent
GALIN Marcel	PAPAIX Martine
GRANIER Lucien	ROGALLE Bernadette Procuration à Martine PAPAIX
BONNET Marie-Anne	AMIEL Marie-Cécile
PAPAIX Yvan	MAURETTE Jean-François Absent

Compte rendu affiché le 2 mars 2012 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.

